Rapport final d'opération
Diagnostic archéologique

Institut national de recherches archéologiques préventives
Inrap

Commune de Vannes (Morbihan)

63, Avenue Victor Hugo

sous la direction de
Dominique Pouille

Inrap Grand-Ouest
Décembre 2014

Institut national de recherches archéologiques préventives

Inrap

Commune de Vannes (Morbihan)

63, Avenue Victor Hugo

sous la direction de
Dominique Pouille

Inrap Grand-Ouest
37, rue du Bignon, 35577 Cesson-Sévigné
Tel. 02 23 36 00 40

Décembre 2014

Rapport final d'opération
Diagnostic archéologique

Code Inrap D 108095
Système d'information
Arrêté de prescription 2014-187
Entité archéologique
Nr site
Code INSEE 56260

Sommaire

5 **I. Données administratives, techniques et scientifiques**

7 Fiche signalétique
8 Mots-clés des Thésaurus
9 Intervenants
10 Notice scientifique
11 Localisation de l'opération
12 Plan cadastral
13 Arrêté de prescription
19 Arrêté de désignation
20 Projet de diagnostic

23 **II. Résultats**

24 **1 Le diagnostic**
24 1.1 Localisation du projet
24 1.2 Contraintes techniques
25 1.3 Principes de sondages

26 **2. Résultats du diagnostic**
26 2.1 La tranchée 1
32 2.2 La tranchée 2

33 **3. Conclusions**

35 **III. Etude céramologique** (L. Simon)

36 Le mobilier
39 Bibliographie

41 **IV. Inventaires**

42 Inventaire des figures
43 Inventaire des clichés
44 Inventaire du mobilier céramique
44 Inventaire du mobilier non céramique

I - Données administratives, techniques et scientifiques

Fiche signalétique

Localisation

Région
Bretagne

Département
Morbihan

Commune
Vannes

Adresse ou lieu-dit
63 Avenue Victor Hugo

Codes

Code INSEE
56260

Coordonnées géographiques et altimétriques selon le système national de référence

X : 1268.090
Y : 7178.745
Z : 13,90m / NGF

Références cadastrales

Commune
Vannes

Année
2012

Section et parcelle(s)
Section AN, parcelle 535.

Statut du terrain au regard des législations sur le patrimoine et l'environnement

Code du Patrimoine :
Décrets n° 2011-573 et n° 2011-574 du 24 mai 2012.
Articles R. 523-12 et R. 523-14.

Propriétaire du terrain

M. Olivier Christophe

Références de l'opération

Numéro de l'arrêté de prescription
2014-187 du 15 mai 2014

Numéro de l'opération
D 108095

Numéro de l'arrêté de désignation
2014-282 du 17 septembre 2014

Maître d'ouvrage des travaux d'aménagement

M. Olivier Christophe

Nature de l'aménagement

Construction d'une maison

Opérateur d'archéologie

INRAP Grand-Ouest

Responsable scientifique de l'opération

Dominique Pouille

Organisme de rattachement

INRAP Grand Ouest
37 rue du Bignon
CS 67737
37577 Cesson-Sévigné

Dates d'intervention sur le terrain

13 au 17 octobre 2014

Mots-clefs des thesaurus

Chronologie

- ☐ **Paleolithique**
  - ☐ Inferieur
  - ☐ Moyen
  - ☐ Superieur
  - ☐ Mesolithique et Epipaleolithique
- ☐ Neolithique
  - ☐ Ancien
  - ☐ Moyen
  - ☐ Récent
- ☐ Chalcolithique
  - ☐
  - ☐
- ☐ Âge du Bronze
  - ☐ Ancien
  - ☐ Moyen
  - ☐ Recent
- ☐ Age du Fer
  - ☐ Hallstatt (premier Âge du Fer)
  - ☐ La Tene (second Âge du Fer)
- ■ Antiquite romaine (gallo-romain)
  - ☐ Republique romaine
  - ☐ Empire romain
    - ■ Haut-Empire (jusqu'en 284)
    - ☐ Bas-Empire (de 285 a 476)
- ☐ Epoque medievale
  - ☐ haut Moyen Age
  - ☐ Moyen Age
  - ☐ bas Moyen Age
- ■ Temps modemes
- ■ Epoque contemporaine
  - ☐ Ere industrielle

Sujets et thèmes

- ☐ Edifice public
- ☐ Edifice religieux
- ☐ Edifice militaire
- ■ Bâtiment
- ☐ Structure funéraire
- ☐ Voirie
- ☐ Hydraulique
- ☐ Habitat rural
- ☐ Villa
- ☐ Batiment agricole
- ☐ Structure agraire
- ☐ Urbanisme
- ☐ Maison
- ☐ Structure urbaine
- ☐ Foyer
- ☐ Fosse
- ☐ Fossé
- ☐ Sepulture
- ☐ Grotte
- ☐ Abri
- ☐ Megalithe
- ☐ Artisanat
- ☐ Argile : atelier
- ☐ Atelier
- ☐ Four
- ☐ Trou de calage de poteau
- ☐ Fossés parcellaires
- ☐ Architecture
- ☐ Puits
- ☐ Jardin

Mobilier

	nb	
☐	☐	Industrie lithique
☐	☐	Industrie osseuse
■	☐	Céramique
☐	☐	Restes végétaux
☐	☐	Végétaux
☐	☐	Faune
☐	☐	Flore
☐	☐	Objet métallique
☐	☐	Arme
☐	☐	Outil
☐	☐	Parure
☐	☐	Habillement
☐	☐	Trésor
☐	☐	Monnaie
☐	☐	Verre
☐	☐	Mosaïque
☐	☐	Peinture
☐	☐	Sculpture
☐	☐	Inscription
☐	☐	...

Etudes annexes

- ☐ Géologie
- ☐ Datation
- ☐ Anthropologie
- ☐ Paléontologie
- ☐ Zoologie
- ☐ Anthracologie
- ☐ Palynologie
- ☐ Macrorestes
- ☐ An. de céramique
- ☐ An. de métaux
- ☐ Aca. des données
- ☐ Numismatique
- ☐ Conservation
- ☐ Restauration

Intervenants

Intervenants scientifiques

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Stéphane Deschamps, SRA	Conservateur régional de l'archéologie	Prescription et contrôle scientifique
Josselin Martineau, SRA	Conservateur du patrimoine	Prescription et contrôle scientifique
Michel Baillieu, INRAP	Adjoint scientifique et technique de la région Bretagne	Mise en place et suivi de l'opération
Dominique Pouille, INRAP	Responsable d'opération	Responsable scientifique

Intervenants administratifs

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Claude Le Potier, INRAP	Directeur interrégional	Mise en place et suivi de l'opération
Arnaud Dumas, INRAP	Administrateur	Mise en place et suivi de l'opération
Thomas Arnoux, INRAP	Assistant AST	Mise en place et suivi de l'opération
Christelle Picault, INRAP	Assistante AST	Planification des personnels
Marie Nolier, INRAP	Logisticienne	Logistique
Nathalie Ruaud, INRAP	Assistant de gestion	Logistique
Olivier Laurent, INRAP	Gestionnaire de base	Gestion du matériel
Stéphanie Hurtin, INRAP	Gestionnaire de collection	Gestion du mobilier

Équipe de diagnostic

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Dominique Pouille, INRAP	Responsable d'opération	Responsable scientifique
Nicolas Menez, INRAP	Technicien de fouille	Suivi du diagnostic, sondages, relevés
Vincent Pommier, INRAP	Topographe	Relevés topographiques

Équipe de post-fouille

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Dominique Pouille, INRAP	Responsable d'opération / Technicienne.	Etude, synthèse et rédaction. DAO.
Laure Simon, INRAP	Céramologue	Etude du mobilier
Arnaud Desfonds, INRAP	Dessinateur	DAO, PAO du rapport

Notice scientifique

La réalisation de ce diagnostic a été motivée par le fait que la parcelle concernée par le projet est située dans un secteur de la ville de Vannes sensible du point de vue archéologique. Le terrain se situe en limite nord-ouest de l'agglomération antique, en bordure du tracé présumé de la voie Vannes Corseul, dans un secteur pour lequel les informations archéologiques ne sont pas très nombreuses.

Compte-tenu de la relative exigüité de la parcelle, le diagnostic n'a consisté qu'en la réalisation de deux tranchées. Celle-ci ont permis de mettre en évidence l'existence de vestiges archéologiques d'époque antique et notamment dans la partie est, de maçonneries appartenant à une construction sans doute assez vaste se développant à l'est au sud et sans doute au nord de la parcelle concernée. La relative modestie des installations et notamment la largeur relativement peu importante des maçonneries permettent de supposer qu'il ne s'agit pas d'un édifice de taille considérable, mais plus probablement d'une *domus* péri-urbaine moyenne aux élévations de terre et de bois.

La faible profondeur d'enfouissement des maçonneries explique l'ampleur des récupérations de matériaux qui semble n'avoir partiellement épargné que le mur occidental de l'édifice. L'absence apparente de niveaux de sol attenants s'explique également par le fait que ces derniers, situés originellement à une altitude voisine du sol contemporain, ont évidemment été bouleversés par les moindres terrassements effectués dans ce secteur ainsi que par les mises en culture aux époques plus anciennes.

A l'ouest du bâtiment, la pente assez marquée du terrain naturel a permis de préserver partiellement des aménagements de sol ainsi que de possibles fondations de murs dont la relation avec l'habitat oriental n'a pu être perçue au stade du diagnostic. Leur datation antique n'est d'ailleurs pas certaine. Dans un cas comme dans l'autre.

Les sondages profonds réalisés montrent que ces vestiges reposent directement sur le terrain naturel, ce qui ne permet toutefois pas d'exclure la possible présence de structures excavées (trous de poteaux, fosses et fossés) scellés par ces aménagements.

Localisation de l'opération

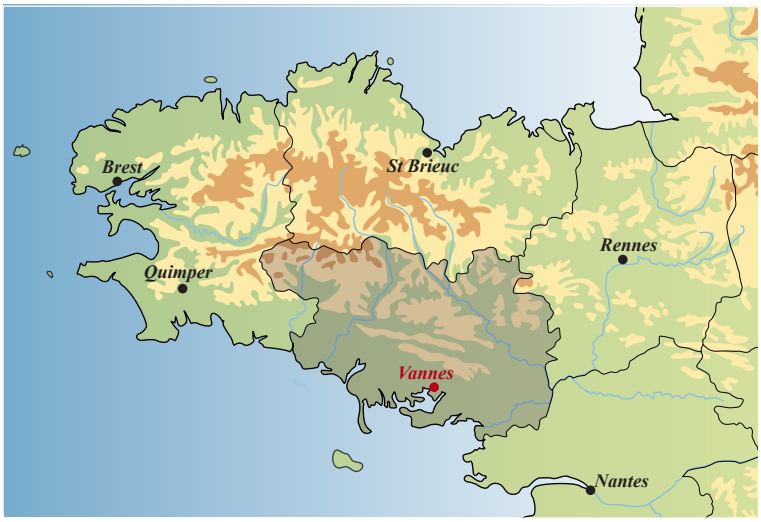

Bretagne
Morbihan
Vannes
63, Avenue Victor Hugo

Section/Parcelle
AN 535.

X : 1268.090
Y : 7178.745
Z : 13,90m / NGF

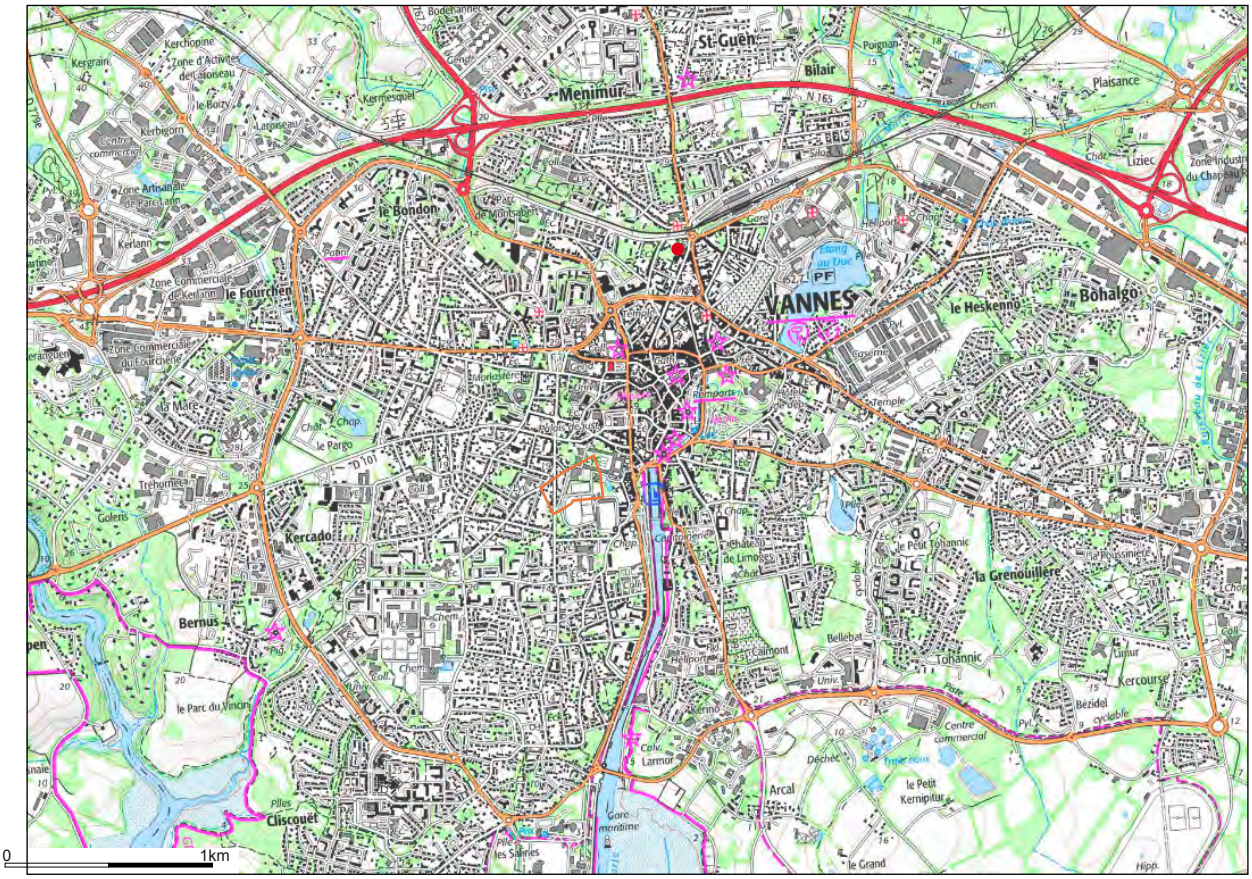

Département :
MORBIHAN

Commune :
VANNES

Section : AN
Feuille : 000 AN 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 18/12/2014
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC48
©2012 Ministère de l'Économie et des Finances

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
VANNES
Cité administrative 13 Avenue Saint Symphorien 56020
56020 VANNES Cedex
tél. 02 97 01 50 66 -fax 02 97 01 51 75
cdif.vannes@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

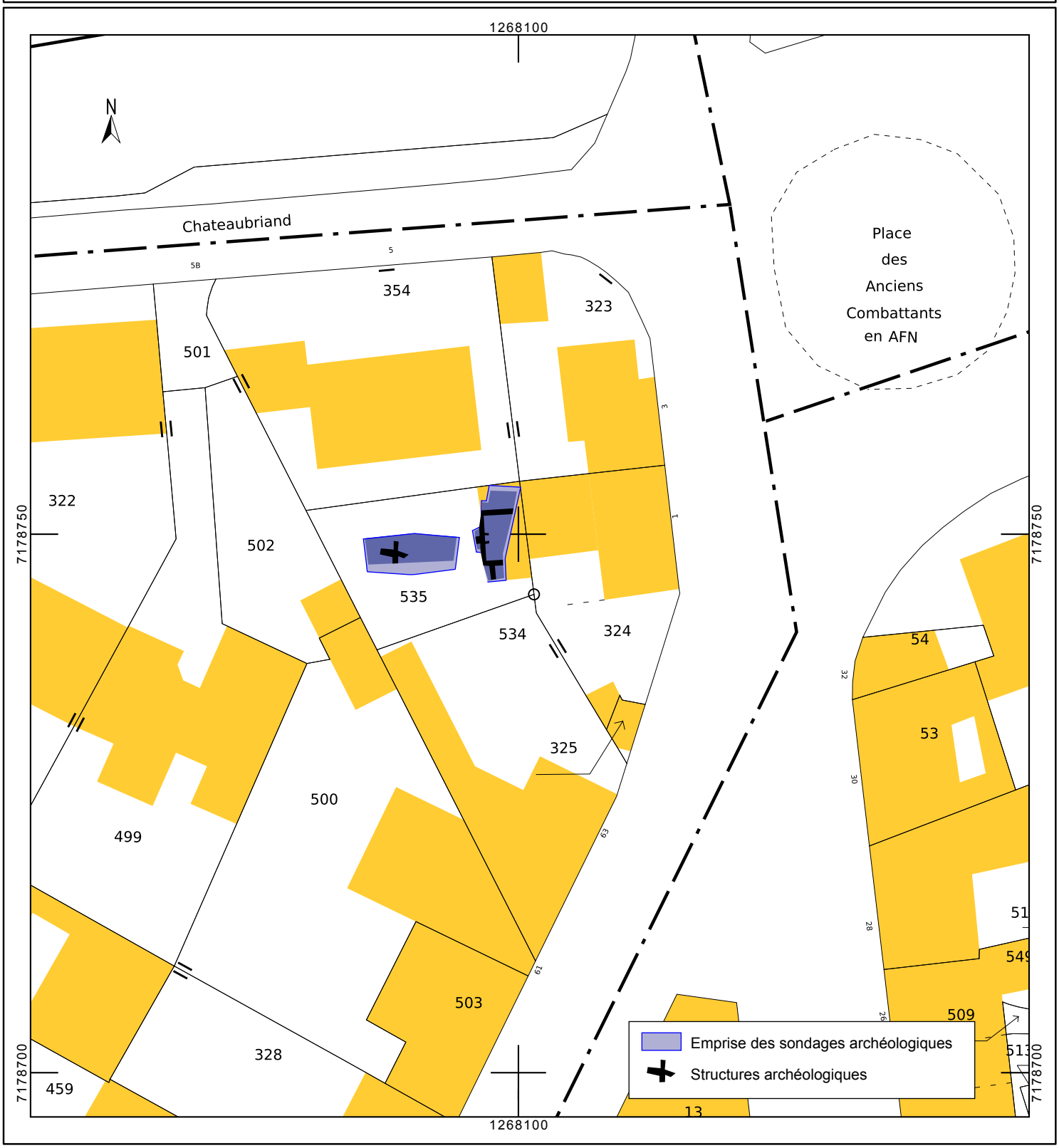

Arrêté de prescription

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION BRETAGNE

REÇU LE
21 MAI 2014
2243
I.N.R.A.P. G.O.

Rennes, le 15 mai 2014

Direction régionale
des affaires culturelles
de Bretagne

Service régional
de l'archéologie

Affaire suivie par
Christian CRIBELLIER
Poste : 02 99 84.59.00
christian.cribellier@culture.fr

Le directeur régional des affaires culturelles

à

Monsieur le Directeur interrégional
INRAP Grand-Ouest
37 rue du Bignon
CS 67737
35577 CESSON SEVIGNE cedex

Objet : prescription de diagnostic archéologique à Vannes (56)
Ref : arrêté n° 2014-187
PJ : copie arrêté

J'ai l'honneur de vous notifier l'arrêté ci-joint, portant prescription de diagnostic archéologique. Ce texte est établi conformément à la loi 2001-44 du 17 janvier 2001 modifiée, relative à l'archéologie préventive et au décret 2004-490 du 3 juin 2004 relatif aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive.

Je vous informe que j'ai également notifié cet arrêté au Conseil Général du Morbihan afin que cette collectivité puisse m'indiquer si elle souhaite faire réaliser ce diagnostic par son service archéologique agréé. Je ne manquerais pas de vous tenir informé de cette décision dès réception.

En tout état de cause, dans un délai d'un mois, le diagnostic sera effectué par vos services.

Les coordonnées du maître d'ouvrage de l'opération sont :

M. OLIVIER Christophe
5b rue François René de Chateaubriand
56000 Vannes.

pour le Préfet de région,
pour le directeur régional des affaires culturelles
absent ou empêché,

Stéphane Deschamps
Conservateur régional de l'archéologie

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

D1080 95

REÇU LE
21 MAI 2014
2243
I.N.R.A.P. G.

PREFET DE LA REGION BRETAGNE

le Préfet de la région de Bretagne,
Préfet d'Ille-et-Vilaine,

ARRETE n° 2014-187 portant prescription de diagnostic archéologique

VU le code du patrimoine, notamment son livre V ;

VU les décrets n° 2011-573 du 24 mai 2011 et n° 2011-574 du 24 mai 2011 relatifs à la partie réglementaire du Code du patrimoine ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2013/SGAR/DRAC/RBOP/SERVICE PRESCRIPTEUR du 8 juillet 2013 portant délégation de signature à M. François ERLENBACH, directeur régional des affaires culturelles ;

VU, la demande de permis d'aménager n° PA 056 260 14 Y0056 pour M. Olivier Christophe, transmise par la DDTM du Morbihan pour un terrain situé à VANNES,63 Avenue Victor Hugo ; reçue le 23 avril 2014 par la Direction régionale des affaires culturelles de Bretagne, Service régional de l'archéologie ;

CONSIDERANT que, en raison de leur localisation, les travaux envisagés sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique ; en effet la situation topographique du projet d'aménagement en périphérie de l'agglomération antique de Vannes et à proximité du tracé de la voie antique Vannes/Corseul sont favorables aux implantations humaines et à la conservation des vestiges archéologiques ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de mettre en évidence et de caractériser la nature, l'étendue et le degré de conservation des vestiges archéologiques éventuellement présents afin de déterminer le type de mesures dont ils doivent faire l'objet ;

ARRETE

Article 1er : un diagnostic archéologique sera réalisé sur le terrain faisant l'objet des aménagements, ouvrage ou travaux susvisés, sis en :

Région : Bretagne

Département : Morbihan

Commune : VANNES

Lieu-dit : 63, Avenue Victor Hugo

Cadastre : section : AN parcelles : 535

Le diagnostic archéologique comprend, outre une phase d'exploration du terrain, une phase d'étude qui s'achève par la remise du rapport sur les résultats obtenus.

Article 2 : Le diagnostic sera réalisé sous la maîtrise d'ouvrage de l'opérateur d'archéologie préventive retenu. Les conditions de sa réalisation seront fixées contractuellement en application des articles R. 523-30 à R. 523-38 du Code du patrimoine susvisé.

Il sera exécuté conformément au projet d'opération élaboré par cet opérateur sur la base des prescriptions annexées au présent arrêté.

Article 3 : Le mobilier archéologique recueilli au cours de l'opération de diagnostic est conservé par l'opérateur d'archéologie préventive retenu le temps nécessaire à son étude qui, en tout état de cause, ne peut excéder cinq ans à compter de la date de fin de la phase terrain du diagnostic.

L'inventaire de ce mobilier, transmis avec le rapport de diagnostic, sera communiqué par le service régional de l'archéologie, au propriétaire du terrain afin que, le cas échéant, celui-ci puisse faire valoir ses droits. L'exercice de ces droits appartient à la personne physique ou morale propriétaire à la date de début de l'intervention archéologique du terrain visé à l'article 1er.

Article 4 : Le directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à M. OLIVIER Christophe, 5b rue François René de Châteaubriand, 56000 VANNES et au directeur interrégional de l'Institut national de recherches archéologiques préventives, 37 rue du Bignon, CS 67737, 35 577 Cesson-Sévigné.

Fait à Rennes, le 15 mai 2014

le Préfet de région Bretagne,
par délégation,
le directeur régional des affaires culturelles,

destinataires : M. OLIVIER Christophe
Direction départementale des territoires et de la mer
CG 56, Service départemental d'archéologie
INRAP
copie à : Préfecture du Morbihan

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION DE BRETAGNE

le Préfet de la région de Bretagne,
Préfet d'Ille-et-Vilaine,

Prescriptions de diagnostic archéologique
annexées à l'arrêté préfectoral numéro 2014 187

région :	Bretagne
département :	Morbihan
commune :	VANNES
lieu-dit :	63 Avenue Victor Hugo
Cadastre :	section : AN parcelles : 535
pétitionnaire:	OLIVIER Christophe, 5b rue François René de Châteaubriand, 56000 Vannes

Emprise du diagnostic archéologique : 220 m²

Principes méthodologiques :

Les principes méthodologiques seront ceux qui sont habituellement utilisés pour les opérations de diagnostic sur d'importantes surfaces (sondages à la pelle mécanique avec godet lisse jusqu'à l'apparition du substrat) et en milieu urbain. En tant que de besoin, des fenêtres élargies devront être réalisées afin de contribuer à caractériser et dater les structures ou ensembles de structures mis au jour et favoriser l'identification et la lecture d'éventuels niveaux de sols ou d'occupations en place et d'indices ténus. Des sondages manuels pourront être effectués pour préciser la complexité stratigraphique des structures, sur la base d'un échantillonnage raisonné. Au total, au moins 7 % de l'emprise devra être sondée.

Le rapport de diagnostic comportera une version en format pdf ainsi qu'un plan d'emprise de l'opération de diagnostic figurant les zones ouvertes (sondages, fenêtres, zones éventuellement décapées) et les structures mises au jour, en format shape.

Objectifs :

Les terrains concernés par le diagnostic archéologique appartiennent au secteur archéologique sensible de Vannes. Situés à proximité immédiate du tracé supposé de la voie Vannes/Corseul ils sont situés en périphérie de l'espace urbanisé antique, proche de la sortie nord-ouest de la capitale de cité. Il conviendra de mettre en évidence, de dater et de caractériser l'ensemble des vestiges conservés dans l'emprise du projet d'aménagement.

D'une manière générale, il conviendra de mettre en évidence, de dater et de caractériser l'ensemble des vestiges conservés dans l'emprise du projet d'aménagement.
Le rapport de diagnostic devra donc s'attacher à apporter tous les éléments (descriptions précises, diagrammes, plans, planches de mobilier, photographies...) permettant d'apprécier la nature et l'intérêt des vestiges mis au jour afin que leur préservation ou leur sauvegarde par l'étude puisse être envisagée préalablement à la réalisation des travaux d'aménagement.

Fait à Rennes, le 15 mai 2014

le Préfet de région Bretagne,
par délégation,
le directeur régional des affaires culturelles,

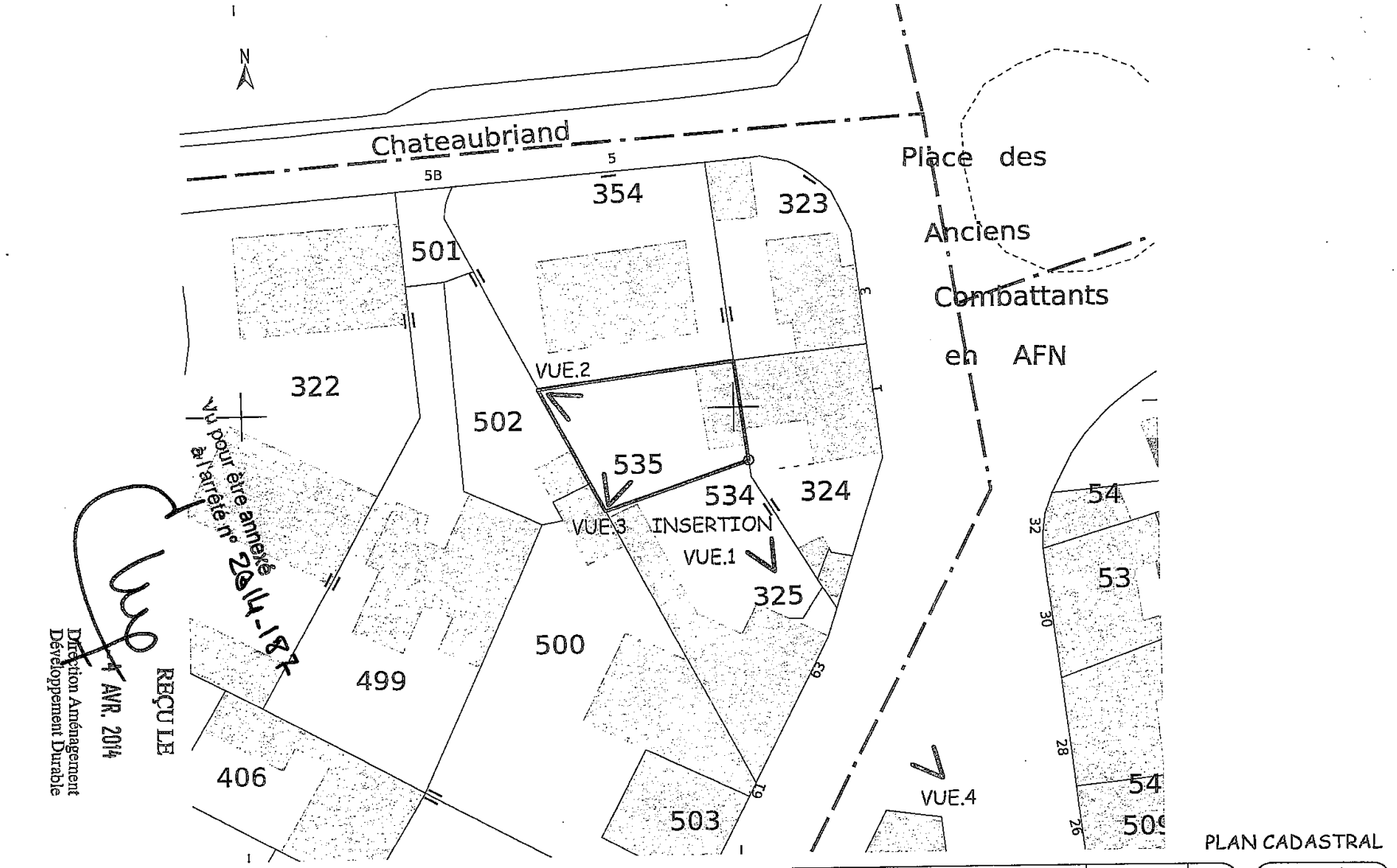
N
Chateaubriand
5B
5
354
323
501
Place des
Anciens
Combattants
en AFN
VUE.2
322
502
535
534
324
VUE.3
INSERTION
VUE.1
325
500
499
406
503
VUE.4
54
53
54
509
32
30
28
26
63
61
vu pour être annexé à l'arrêté n° 2014-187
REÇU LE
4 AVR. 2014
Direction Aménagement Développement Durable
PLAN CADASTRAL
M. OLIVIER Christophe
5 bis, rue du François René de Chateaubriand
56000 VANNES
Construction
d'une maison individuelle
63, Avenue Victor Hugo - 56000 VANNES
01/03/14
PCMI.1b

Arrêté de désignation

DAO 8095

COURRIER REÇU LE
3955
26 SEP. 2014
INRAP GO

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION BRETAGNE

Arrêté n° 2014-282 portant désignation du responsable scientifique de l'opération d'archéologie préventive prescrite par arrêté n° 2014-187 du 15 mai 2014

le Préfet de la région de Bretagne,
Préfet d'Ille-et-Vilaine,

VU le code du patrimoine, notamment son livre V - articles R 522-1 et R 523-22;

VU l'arrêté préfectoral n° 2014 SGAR/SGAR/DSG du 21 juillet 2014 portant délégation de signature à M. Jean-Loup LECOQ, directeur régional adjoint des affaires culturelles de Bretagne, chargé de l'intérim des fonctions de directeur régional des affaires culturelles ;

VU l'arrêté n° 2014-187 du 15 mai 2014 portant prescription d'un diagnostic archéologique à réaliser à Vannes - 63 avenue Victor Hugo (56) ;

CONSIDERANT que le responsable d'opération n'a pas été désigné par l'arrêté susvisé ;

ARRETE

Article 1er : Monsieur Dominique POUILLE - Institut national de recherches archéologiques préventives - est désigné(e) responsable scientifique du diagnostic prescrit(e) par l'arrêté n° 2014-187 du 15 mai 2014 susvisé.

Article 2 : Le directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au directeur de l'INRAP et à la mairie de Vannes.

Fait à Rennes, le 17 septembre 2014

le Préfet de région Bretagne,
par délégation,
le directeur régional adjoint
des affaires culturelles de Bretagne,
directeur régional par intérim,

Jean-Loup LECOQ

destinataires : INRAP
D. Pouille
copie à mairie de Vannes

Projet de diagnostic

L'Adjoint Scientifique et Technique

Ref : MB/TA/2014/1250

Affaire suivie par :
Michel-Alain Baillieu
Adjoint Scientifique et Technique

Tél. : 02 23 36 00 40
Fax : 02 23 36 00 50
Mail : michel-alain.baillieu@inrap.fr

LRAR n°

Monsieur le préfet de la région Br
Direction régionale des affaires cu
Service régional de l'archéologie
A l'attention du Conservateur régi
l'Archéologie
Avenue du Professeur Charles Fo
35700 Rennes

Objet : projet de diagnostic de l'opération dénommée «VANNES (56), 63 AVENUE VICTOR HUGO »

Cesson-Sevigné, le 27/06/14

Opération : D108095 – 2014-187

Conformément à l'article R. 523-30 du code du patrimoine, je vous transme recommandé avec demande d'accusé de réception le projet de diagnostic rédigé par l'In national de recherches archéologiques préventives, indiquant les modalités de la mi œuvre de votre prescription notifiée le 21 mai 2014 portant sur le diagnostic dénc « VANNES (56), 63 AVENUE VICTOR HUGO » sur la commune de Vannes dc réalisation a été attribuée à l'Inrap selon notification du 12 juin 2014.

Mes services (Monsieur Michel-Alain Baillieu tél 02 23 36 00 40) sont à votre dispo pour tous renseignements complémentaires dont vous pourriez avoir besoin pour étud dossier.

Michel BAILLIEU

P.J. : projet de diagnostic

5.- Volume des moyens prévus

- ***Tranche Ferme***

Moyens humains	Terrain	Etude	Moyens mécaniques	Ouverture	Rebouchage
Responsable Opération	2 jours	1 jour	Mini-pelle	1 jour	1 jour
Technicien	1 jour				

- ***Tranche Provisionnelle***

Moyens humains	Terrain	Etude	Moyens mécaniques	Ouverture	Rebouchage
Responsable Opération	4 jours	4 jours	Mini-pelle	2 jours	1 jour
Technicien	4 jours	1 jour			
Dessinateur		4 jours			
Spécialiste (Céramologue)		5 jours			
Topographe	1 jour	1 jour			

6.- Durée de réalisation et calendrier prévisionnel

Terrain	Etude	Calendrier prévu pour la phase terrain
5 jours	5 jours	A partir du 06/10/14

7.- Observations complémentaires

Adjoint Scientifique et Technique

Nom de l'AST
Michel-Alain Baillieu Pc

Diagnostic archéologique D108095
VANNES (56), 63 AVENUE VICTOR HUGO

Projet scientifique d'intervention

1.- Identification administrative de l'opération

Région	**Bretagne**	Département	**Morbihan**
Commune	**Vannes**		
Lieu-dit	**63 AVENUE VICTOR HUGO**		
Cadastre	**Vannes : AN 535**		

Prescription	N° Arrêté	Réception	Surface	Attribution	Envoi projet
Initiale	**2014-187**	**21-05-2014**	**220 m²**	**12/06/2014**	**27/06/14**
Modification					

Contexte actuel	**Urbain**	Contexte particulier	
Nature archéologique	**Non stratifié**		

2.- Problématique scientifique

Conformément à l'arrêté de prescription n° **2014-187**, l'objet du diagnostic consiste à reconnaître l'existence et l'état de conservation des vestiges archéologiques. Cette étude doit permettre de rassembler tous les éléments techniques et scientifiques permettant l'élaboration d'un éventuel projet de fouille préventive.

- ***Responsable d'opération pressenti :***

Monsieur Dominique Pouille

3.- Contraintes techniques

Les contraintes techniques seront déterminées ultérieurement après contact avec l'aménageur.

4.- Méthodes et techniques envisagées

Le diagnostic consistera dans la réalisation de tranchées de sondage d'environ 20m de long disposées en quinconce et régulièrement réparties sur l'ensemble du projet. La surface sondée devra couvrir au moins 7% de l'emprise affectée par les travaux. Des fenêtres de décapage plus larges pourront être implantées afin d'évaluer plus finement l'état de conservation des vestiges. Un nettoyage manuel et le cas échéant, une fouille par échantillonnage seront réalisés sur les vestiges les plus significatifs du site afin de caractériser la nature et la chronologie des différentes entités archéologiques.

II - Résultats

1. Le diagnostic

1.1 localisation du projet

La parcelle concernée par le projet est située dans un secteur de la ville de Vannes sensible du point de vue archéologique. Le terrain se situe en limite nord-ouest de l'agglomération antique, en bordure du tracé présumé de la voie Vannes Corseul, dans un secteur pour lequel les informations archéologiques ne sont pas très nombreuses **fig.1.**

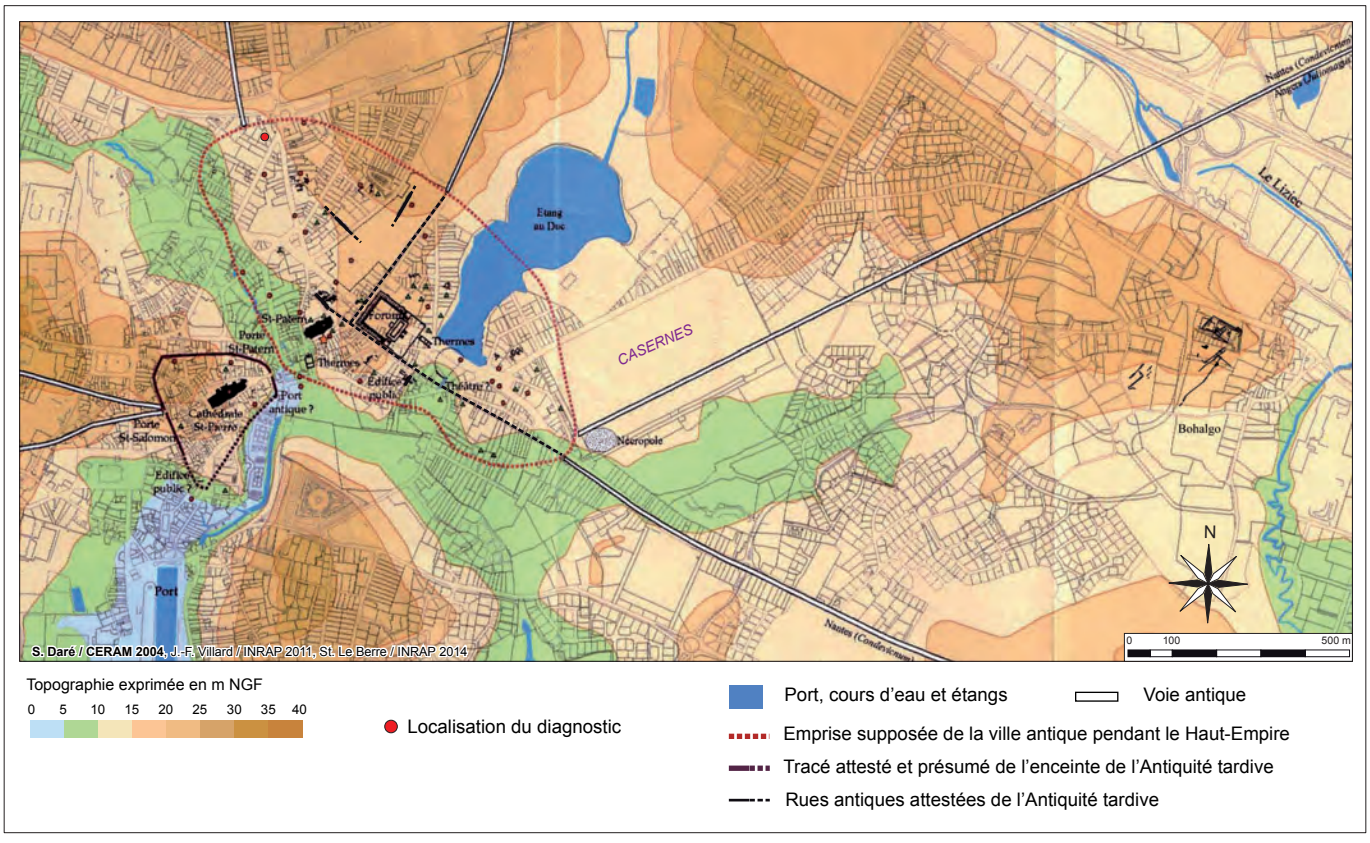

fig. 1 Contexte archéologique de l'opération © S. Daré CERAM 2004, J.-Fr. Villard, A. Desfonds Inrap

1.2 Contraintes techniques

Le problème majeur rencontré lors de la réalisation de ce diagnostic a été la combinaison entre l'exiguïté de la parcelle et l'épaisseur importante des stériles surmontant les niveaux archéologiques. Dans la partie ouest ceux-ci atteignent en moyenne 1,10 à 1,30m tandis que dans la partie est, où l'on constate une nette remontée du sol naturel, les vestiges apparaissent en moyenne à 0,50m de profondeur immédiatement scellés par la couche de terre végétale.
Le foisonnement des déblais a rapidement envahi le terrain, nous privant de la possibilité d'étendre les sondages pour améliorer et compléter la perception des vestiges **fig.2**.

fig.2 Aperçu de l'occupation de l'espace par le foisonnement des terres de déblais
© Dominique Pouille Inrap

1.3 Principes de sondages

Deux tranchées sondages ouvertes à l'aide d'un godet à lame de 1,40m de large ont été réalisées (TR1 : Longueur 8,60m Largeur 1,80 à 3,00m, TR2 : Longueur 8,50m Largeur 3,60m). En raison de l'épaisseur importante de remblai à décaisser, la tranchée 2 été réalisée en ménageant un palier latéral afin de prévenir au mieux les risques d'effondrement des parois et de permettre un examen détaillé des niveaux conservés. Une tranchée large de 3,60m et de 0,80m de profondeur a d'abord été ouverte. La mini-pelle a ensuite été descendue dans celle-ci pour effectuer une tranchée centrale d'une largeur moyenne de 2,50m. **fig.3**.

Le décapage mécanique a été mené jusqu'au toit des niveaux archéologiques puis un nettoyage manuel a été entrepris.

Ponctuellement, afin d'évaluer l'épaisseur et l'intérêt des niveaux conservés, des sondages destructifs d'emprise réduite ont été ouverts dans les perturbations traversant la stratigraphie antique.

Les déblais des sondages ont été régulièrement contrôlés afin de repérer la présence éventuelle de mobilier archéologique, tandis que le détecteur de métaux a été utilisé de manière systématique tout au long de l'opération.

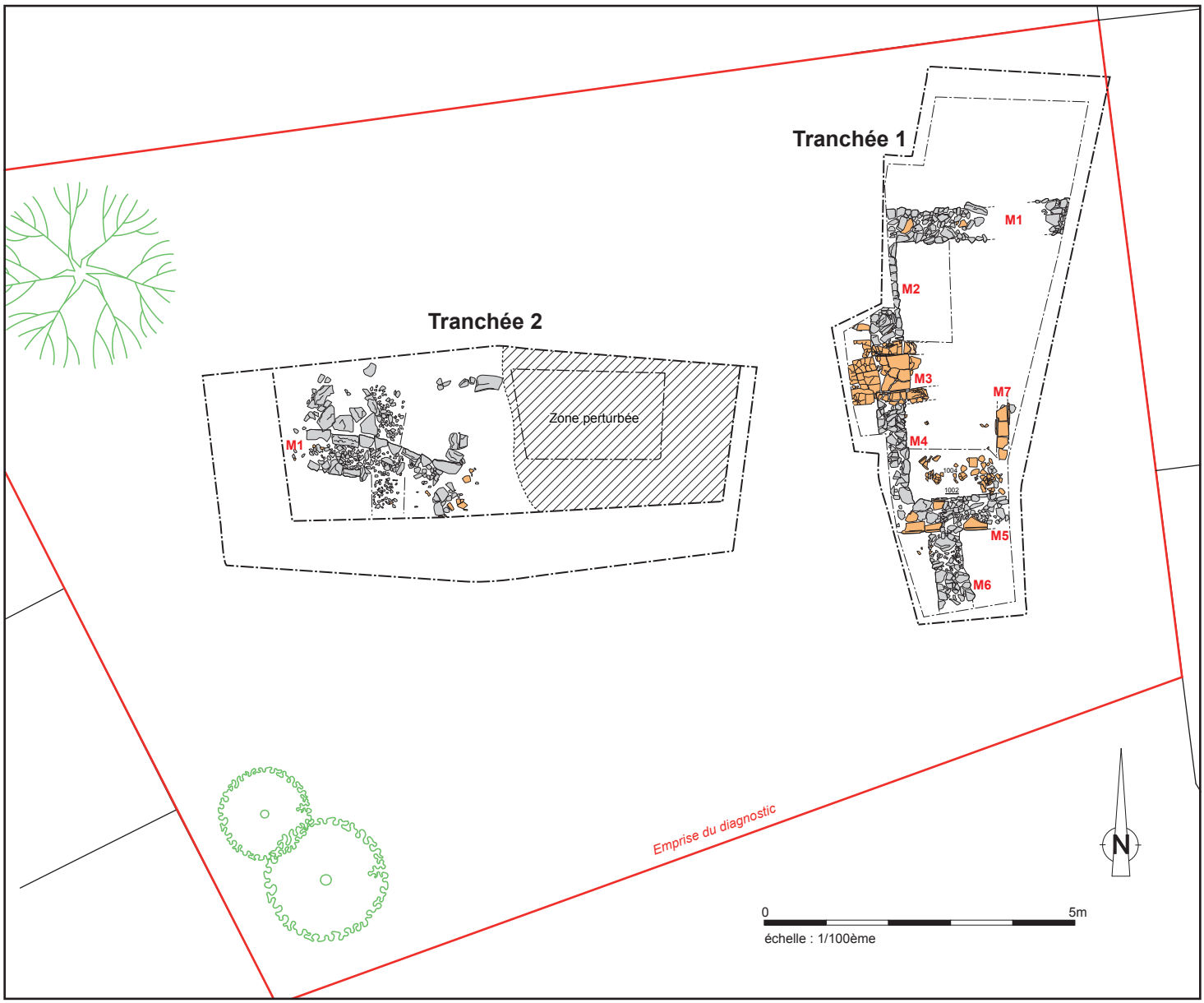

fig.3 Plan d'ensemble des sondages et des vestiges dans la parcelle © Arnaud Desfonds Inrap

2 Résultats du diagnostic

Les deux tranchées entreprises ont montré la présence d'une configuration du sous sol très similaire en partie supérieure où un important remblai de terre végétale est présent. Ce dernier comporte du mobilier moderne qui n'a pas été conservé (fragments de bouteilles et de céramiques diverses). Aucune stratification n'a été observée dans ce sédiment, ce qui suggère qu'il s'agit de terres d'apport destinées à niveler le terrain. Dans un cas comme dans l'autre des fragments de mobilier moderne ont été observé quasiment au contact des vestiges antiques.

2.1 La tranchée 1

La tranchée 1 présente une assez forte densité de vestiges archéologiques. En effet quatre murs M1, M2/4, M5 et M6 larges en moyenne de 0,50 à 0,60m, appartenant à une même construction y ont été exhumés. D'autres aménagements maçonnés M3 et M7 complètent cet ensemble qui sera abordé de manière plus détaillée dans les lignes qui suivent **fig.4**.

Le mur M2/M4

Le mur M2/M4 qui apparaît au niveau du bord ouest de la tranchée matérialise la limite nord d'une construction qui se développe sur 5,20m du nord au sud. A égale distance des deux extrémités, les restes d'un aménagement M3, constitué par des matériaux en terre cuite réemployés sont présents **fig.5**.

L'arase de ce mur, qui est le mieux conservé de tous, apparaît à une profondeur moyenne de 0,50m sous la surface du sol actuel, soit à une cote moyenne comprise entre 13,60m au nord et 13,50m au sud. Il est directement recouvert par la couche de terre végétale présente partout dans la parcelle. Aucun niveau d'abandon ou de démolition n'est présent au contact de ce dernier.

Dans la partie où il est le mieux conservé, trois à quatre arases de petits moellons de schiste gréseux constituant un petit appareil régulier non lié au mortier sont encore présentes. L'ensemble atteint au mieux 0,50m de haut.

Un sondage réalisé au pied du tronçon nord de ce mur montre que celui-ci repose sur un radier de pierraille de même nature, mais de calibre inférieur. Ce radier est profond de 0,50m et repose directement sur le niveau d'affleurement du sol géologique constitué ici par des altérites. Aucune stratigraphie particulière n'a été observée à cet emplacement, ce qui suggère que l'aménagement a été construit à un emplacement préalablement non occupé par d'autres constructions. Le sol dans lequel le radier est creusé est constitué d'un sédiment à dominante végétale contenant une forte proportion de micro particules schisteuses probablement issues de la désagrégation du socle rocheux.

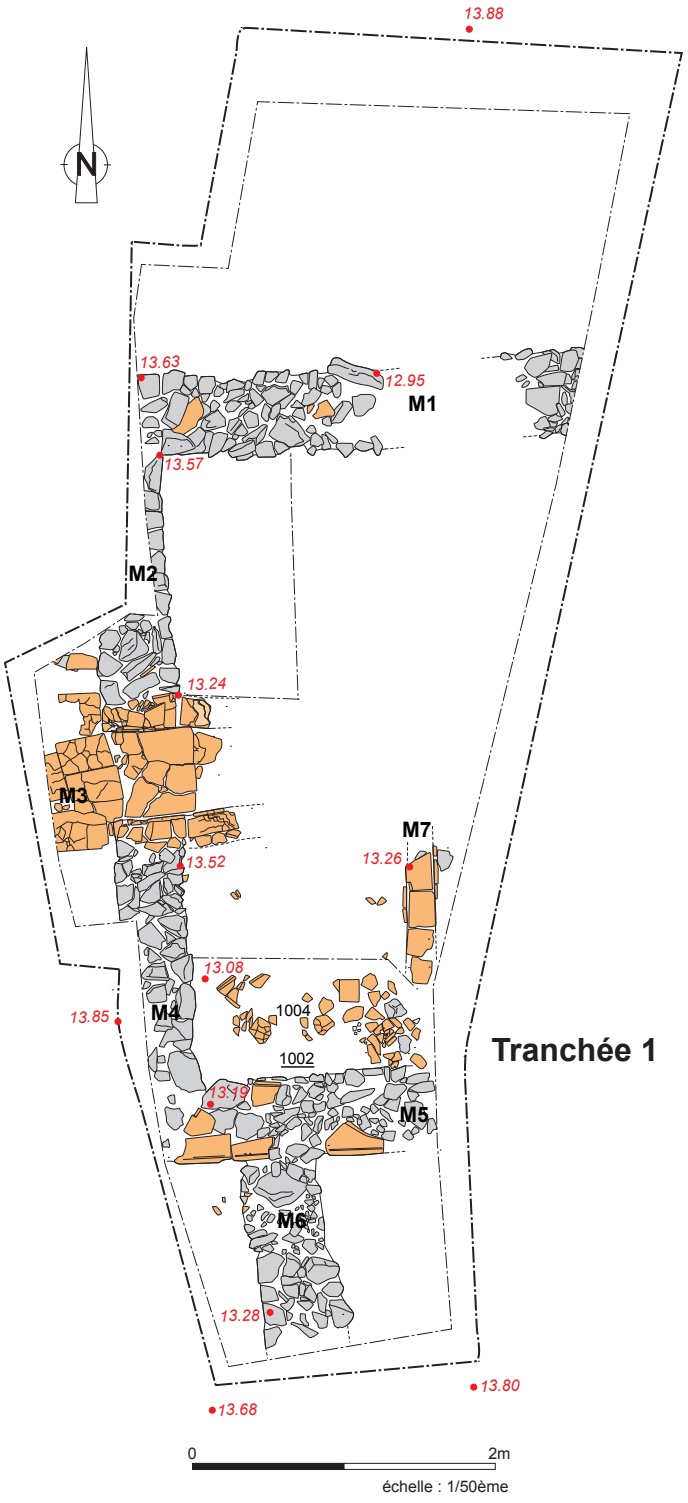

fig.4 Plan général et vue d'ensemble de la tranchée 1 depuis le sud
© Arnaud Desfonds, Dominique Pouille Inrap

fig.5 Vue d'ensemble des murs M2/M4 depuis l'est © Dominique Pouille Inrap

Le Mur M1

Le mur M1 s'articule à la perpendiculaire avec M2/M4 et file vers l'est. Il n'est conservé dans sa partie supérieure que sur une vingtaine de centimètres à partir de l'angle qu'il forme avec le mur ouest. Le reste du tracé n'est conservé que sous la forme d'un radier de fondation lui-même en partie épierré **fig.6**.
La coupe est de la tranchée montre que cette récupération de matériaux n'a pas été effectuée en tranchée. Elle est liée à des terrassements entrepris sur une plus vaste surface correspondant sans doute à l'ensemble du bâtiment auquel ces maçonneries sont rattachées.

fig.6 Détail de la coupe est de la tranchée 1 au niveau du tracé du mur M1. Les bouleversements stratigraphiques liés à la récupération des matériaux sont bien visibles ici
© Dominique Pouille Inrap

Le mur M5

L'extrémité sud de M2/4 s'articule à angle droit avec un mur M5 parallèle à M1. A cet emplacement, cette maçonnerie n'est plus conservée que sous la forme d'un radier de fondation juste surmonté par quelques fragments de *tegulae* non liées au mortier constituant un niveau de réglage destiné à supporter les assises d'élévation. De tous ceux qui ont été mis en évidence dans cet ensemble, celui-ci semble être le seul présentant cette particularité **fig.7**.
Le long du bord intérieur de M5, à hauteur de l'assise de réglage, les lambeaux d'un niveau de sol éphémère constitué par des fragments de matériaux de construction compactés sont conservés. Il pourrait s'agir des restes d'un niveau de travail contemporain de l'édification de cette construction. La datation du rare mobilier retrouvé associé à ce dernier renvoie à la seconde moitié du I^{er} s, ce qui ne contredit pas cette hypothèse.

fig.7 Détail de l'articulation entre les murs M4, 5 et 6. Au premier plan à droite apparaissent les restes du conduit M7 © Dominique Pouille Inrap

Le mur M6

Le mur M6, perpendiculaire au précédent, s'articule avec celui-ci à environ 0,80m de l'angle sud-ouest de la construction. Au niveau de sa jonction avec M5 seul le radier est conservé, toutefois à 0,70m de là, vers le sud, deux assises de maçonnerie de facture similaire à celles du reste de cet ensemble sont encore présentes **fig.7** . Au niveau de la jonction entre M5 et M6, le prolongement de l'assise de réglage de M5 et l'apparente absence d'imbrication des deux murs suggère que M6 est postérieur à M5. Il ne s'agit ici que d'un indice de chronologie relative dont la portée est limitée, car il ne permet d'exclure l'existence d'un chainage disparu entre les deux maçonneries à un niveau supérieur, ce qui remettrait en question cette proposition de phasage.

L'aménagement M7

A 0,60m du mur M6, des fragments de *tegulae* disposés à plat et d'autres placés verticalement de part et d'autre constituent les restes d'un conduit de 0,20m de large. Celui-ci présente un fond plan horizontal et est conservé sur une longueur de 0,80m suivant un tracé perpendiculaire à M6. La hauteur de cet aménagement qui a été écrêté dans sa partie supérieure est inconnue **fig.7-8**. Aucun comblement particulier permettant de renseigner quant à sa fonction n'est présent à l'intérieur de M7. Nous reviendrons toutefois sur cette question plus loin.

fig.8 vue d'ensemble des murs M4, 5 et 6. Au premier plan à gauche apparaissent les restes du conduit M7
© Dominique Pouille Inrap

L'aménagement M3

A égale distance des extrémités du mur M2/4, un aménagement constitué par des éléments de terre cuite scinde le tracé du mur en deux et le traverse. Celui-ci est constitué par une grande brique de terre cuite de 0,60m (2 pieds) de coté (*bipedale*) constituant une sole qui porte d'ailleurs d'importantes traces de chauffe. Cette sole est délimitée par des restes de jambages maçonnés en fragments de briques à encoche et tuiles de manière à constituer un conduit de 0,60m de large traversant le mur de part en part **fig.9** . A l'est, vers l'intérieur de la construction, le débord des jambages montre que le conduit se prolongeait dans cette direction. En revanche à l'ouest, l'aménagement n'est conservé qu'à hauteur de la sole sous la forme d'un niveau de *tegulae* posées faces contre terre et les jambages ne semblaient pas se prolonger dans cette direction.

fig.9 Détail de l'aménagement M3 en matériaux de terre cuite présent en partie centrale de M2/M4
© Dominique Pouille Inrap

Interprétation

Malgré l'absence de niveaux charbonneux associés et de matériaux rubéfiés, à l'exception de la *bipedale* constituant la sole, l'appareil décrit ci-dessus présente toutes les caractéristiques d'une structure de chauffe dont seule la base est conservée. La position du foyer, à hauteur de la première assise maçonnée de la construction à laquelle elle est associée permet d'y voir les restes d'un *praefurnium*.

Les vestiges d'une salle à hypocauste rayonnant

La mise en perspective des données recueillies dans la tranchée 1, notamment la présence du *praefurnium* M3 et des restes de conduit M7, dont le fond se situe à la même hauteur que la sole du *praefurnium*, permettent d'identifier l'existence d'un système de chauffage par hypocauste rayonnant desservant une pièce d'habitation. Malgré le peu de données disponibles, leur architecture assez classique et notamment leur plan rayonnant permettent d'émettre une hypothèse de restitution de l'ensemble du système **fig.10**.

Une récupération de matériaux …

La coupe ouest de la tranchée montre que la disparition des assises d'élévation de M5 ainsi que de l'angle qu'il forme avec M4 semble relever d'une même opération de récupération de matériaux **fig.7**. Celle-ci est également observable sur la coupe est, où l'on ne note aucune différence d'aspect des sédiments végétaux scellant les vestiges dont le toit affleure pourtant à des altitudes différentes **fig.6**. Les sols de l'intérieur de la pièce, ainsi que la quasi-totalité des éléments constituant les conduits de chauffe ont disparu. Ceci témoigne d'une récupération assez poussée des matériaux de construction qui n'a toutefois pas été menée à son terme puisque le mur M2/M4 a été en partie préservé.

Datation

La présence d'éléments mobiliers contemporain dans les niveaux de décapage scellant les vestiges, notamment au niveau du *praefurnium*, permet de s'interroger quant à l'époque à laquelle la destruction des vestiges à eu lieu. Il n'est pas impossible que celle-ci soit finalement relativement récente et liée à la construction des habitations voisines aux XIXe et XXe siècles le long de l'Avenue Victor Hugo et en bordure de la place des anciens combattants.

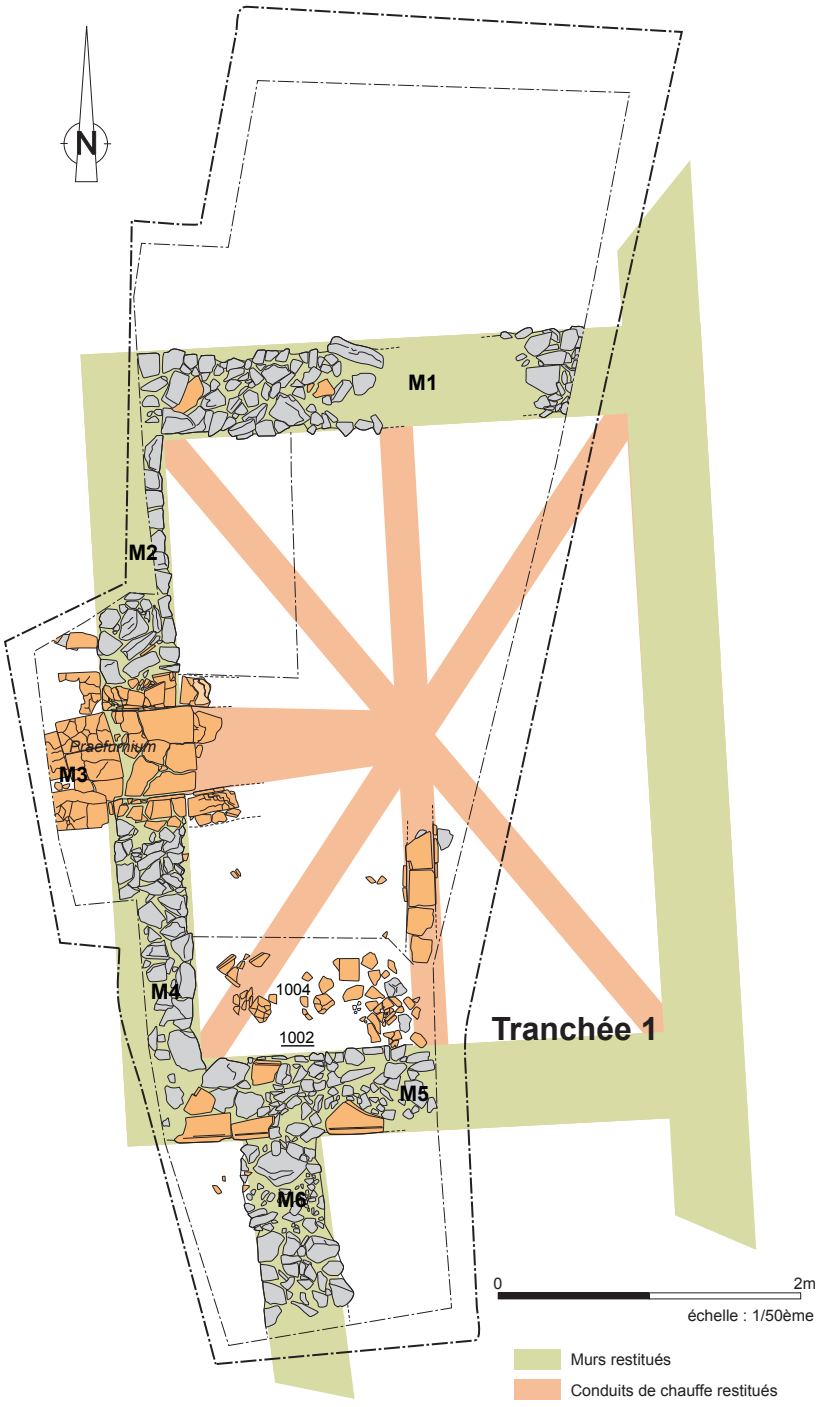

fig.10 Hypothèse de restitution de la salle à hypocauste rayonnant © Arnaud Desfonds Inrap

2.2 La tranchée 2

Au niveau de la tranchée 2 le sous sol présente une configuration différente. Le toit des vestiges archéologique se situe à une profondeur nettement plus importante. Là où ils sont conservés, ces derniers apparaissent à une altitude comprise entre 12,50 et 12,75m, soit à plus de 1,10m de la surface du sol actuel dont l'altitude moyenne est à 13,90m. L'ensemble est scellé par une couche de terre végétale homogène d'aspect assez proche de celle observée au niveau de la tranchée 1. Aucun litage n'a été observé au niveau de celle-ci. En revanche la présence de mobilier contemporain, fragments de céramiques et faïences ainsi que de bouteilles (non conservés) dans ces sédiments suggère qu'il s'agit d'un apport de terre relativement récent sans doute lié à l'urbanisation du quartier.

Les vestiges

Les vestiges ne sont conservés que dans la moitié occidentale de la tranchée. Une perturbation contemporaine profonde de nature inconnue a fait disparaître toute stratigraphie ancienne dans la moitié orientale.

Les vestiges conservés apparaissent sous la forme d'un niveau de cailloutis de schiste gréseux compacté qui semble être présent sur l'ensemble de la zone. Ce dernier évoque un probable sol de cour. Les restes très arasés de deux aménagements empierrés M1 et M2 paraissant être assis directement sur ce niveau de sol sont également présents. M1 se présente sous la forme d'un empierrement large de 0,75m d'orientation est-ouest. Ses parois sont constituées par des alignements de gros blocs tandis que le bourrage interne est en pierraille. Le tout est dépourvu de liant **fig.11**.

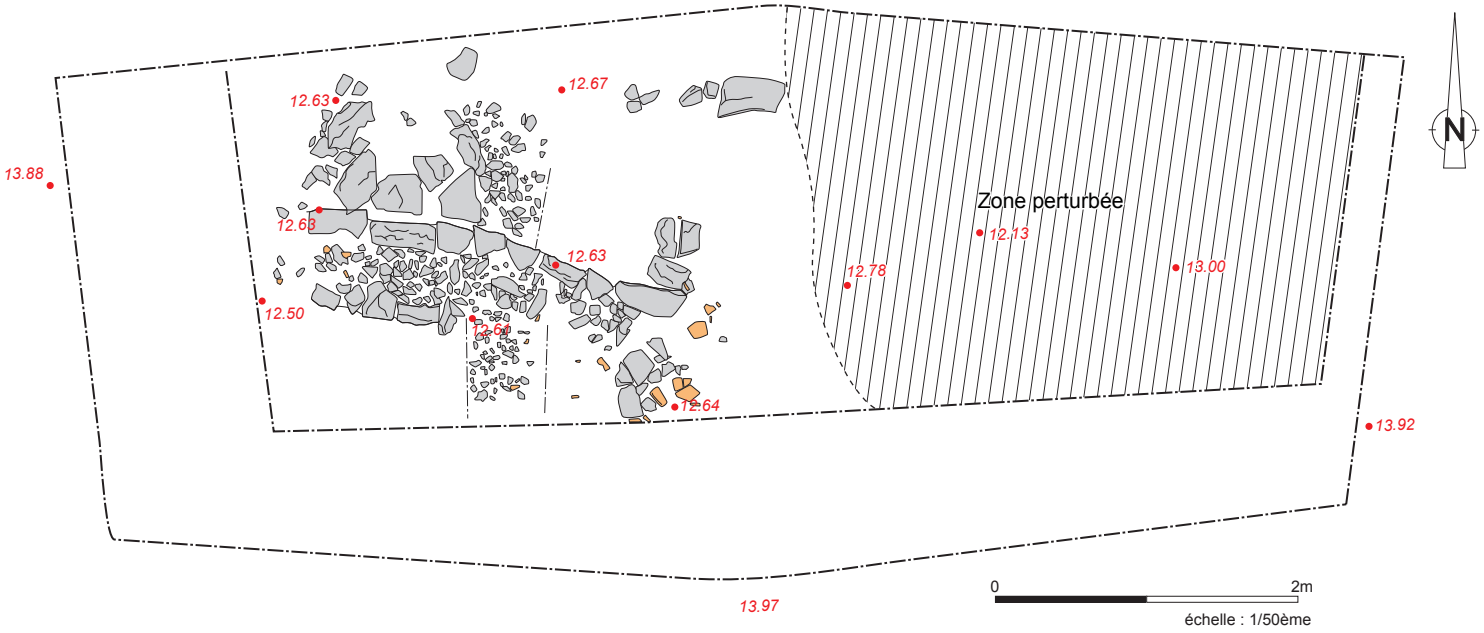

fig.11 Plan général et vue d'ensemble des vestiges présents dans la tranchée 2. L'irrégularité des parements du mur M1 suggère que ce dernier n'est pas d'origine antique
© Arnaud Desfonds, Dominique Pouille Inrap

Ces vestiges paraissent correspondre à la base d'un mur assez fruste dépourvu de fondations. Sur sa face nord les lambeaux d'un aménagement empierré M2 constitué par de gros blocs de schiste gréseux plus ou moins noyés dans une matrice argilo-sableuse sont présents. Cet aménagement qui repose lui aussi directement sur le sol de cour mentionné plus haut pourrait correspondre à un remblai de sol lié à M1 ou à de l'épandage de pierraille provenant de la destruction de l'élévation de M1.

Datation

Aucun élément mobilier permettant d'apporter des indices quant à la datation de ces vestiges n'a été recueilli lors du diagnostic. Le mode de construction de M1 diffère de celui que l'on rencontre habituellement dans les bâtiments antiques. Sa largeur importante, l'absence apparente de fondation, le peu de soin apporté à la construction ainsi que son aspect fruste (bourrage en pierres sèches contenu entre deux rangs de blocs plus gros) évoquent davantage les restes d'un mur moderne, toutefois une possible datation antique ne peut être écartée.

Les lambeaux de sol de cour retrouvés ne permettent guère d'être plus précis, puisque ce type de mise en œuvre se rencontre aussi bien en contexte antique que nettement postérieur.

3 Conclusions

La présence de cette salle équipée d'un dispositif de chauffage par le sol, ainsi que la mise en évidence du mur M6, montrent que les vestiges observés ici appartiennent à un ensemble beaucoup plus vaste se développant à l'est au sud et sans doute au nord de la tranchée. La relative modestie des installations et notamment la largeur relativement peu importante des maçonneries permettent de supposer qu'il ne s'agit pas d'un édifice de taille considérable, mais plus probablement d'une *domus* péri-urbaine moyenne aux élévations de terre et de bois.

La faible profondeur d'enfouissement des maçonneries explique l'ampleur des récupérations de matériaux qui semble n'avoir partiellement épargné que le mur occidental de l'édifice. L'absence apparente de niveaux de sol attenants s'explique également par le fait que ces derniers, situés originellement à une altitude voisine du sol contemporain, ont évidemment été bouleversés par les moindres terrassements effectués dans ce secteur ainsi que par les mises en culture aux époques plus anciennes.

A l'ouest du bâtiment, la pente assez marquée du terrain naturel a permis de préserver partiellement des aménagements de sol ainsi que de possibles fondations de murs dont la relation avec l'habitat oriental n'a pu être perçue au stade du diagnostic. Leur datation antique n'est d'ailleurs pas certaine. Dans un cas comme dans l'autre.

Les sondages profonds réalisés montrent que ces vestiges reposent directement sur le terrain naturel, ce qui ne permet toutefois pas d'exclure la possible présence de structures excavées (trous de poteaux, fosses et fossés) scellés par ces aménagements.

III - Etude céramologique

Le mobilier - Laure SIMON

Données générales

Un lot de mobilier d'époque gallo-romaine a été recueilli lors de ce diagnostic. Il se compose pour l'essentiel de céramique. Les éléments les plus déterminants suggèrent un arc chronologique allant du Ier s. au IIIe s., que l'on considérera sous réserves eu égard à la modestie du corpus.
Le mobilier non céramique comprend du métal (clous en fer) et de la terre cuite architecturale.

Le mobilier par Fait archéologique

US 1001 au-dessus plaque foyère

Le mobilier est hétérogène, puisque l'on trouve des éléments contemporains (céramique vernissée, verre) mélangés avec des tessons gallo-romains du Ier s. (coupe Menez 75 en terra nigra, céramique commune sombre dont 1 bord de pot et de coupe).

US 1002 nettoyage mur nord (Fig. 1)

Les éléments datants recueillis suggèrent une datation au cours de la deuxième moitié du Ier s.
La céramique importée est limitée à 1 fragment d'assiette en sigillée du Service A2 du sud de la Gaule (pôle de La Graufesenque), daté des années 60-100 (n°1).
Le mobilier se compose majoritairement de céramique de fabrication locale/régionale. Les seuls éléments de forme appartiennent aux catégories de terra nigra (1 assiette Menez 39, période tibéro-claudienne, n°2), de céramique commune sombre (1 coupe, n°3 et 1 pot, n°4) et céramique modelée (1 pot, n°5). Les autres catégories représentées sont attestées par des tessons informes de céramique commune claire.
Notons également la présence d'un fragment d'os, manifestement brûlé, de 2 clous en fer et d'un petit fragment de terre cuite architecturale.

US 1003 (Fig. 1)

Le mobilier se limite à quelques tessons de céramique, dont le seul élément datant est un bord de bol moulé Drag. 37 en sigillée du Centre de la Gaule. Ses caractéristiques techniques atypiques ne permettent pas de datation précise, que l'on pourra toutefois attribuer aux années 140-210 (n°6). Le reste du lot se compose de tessons de panse de céramique commune claire et commune sombre.

US 1000 nettoyage de la structure foyère (2e partie) (Fig. 2)

Le mobilier est mélangé car des éléments contemporains (céramique, verre) figurent avec des artefacts gallo-romains. Ceux-ci pourraient dater du courant du IIIe s.
La céramique romaine est dominée par les productions de céramique commune. On notera toutefois la présence d'éléments importés du Centre de la Gaule : gobelet tulipiforme L310 en métallescente de la première moitié du IIIe s. (n°1) et fragment d'assiette en sigillée attribuable au dernier tiers du IIe s.-début du IIIe s.
Parmi la céramique régionale, des tessons de panse à pâte sombre pourraient être attribués aux ateliers régionaux de Surzur (Triste, Daré 2008), en activité au moins au début du IIIe s., vraisemblablement dès le dernier tiers du IIe s., jusqu'au début/première moitié du IVe s. On retrouve notamment des fragments portant un décor de bandes lustrées ou de guillochis (n°9). Les éléments de forme attestés en céramique commune claire (n°2-3) et en céramique commune sombre (n°4-8) se retrouvent d'ailleurs dans les niveaux de la fin du IIe s. et IIIe s. d'un autre diagnostic réalisé à Vannes, quartier Beaupré-La Lande/Bohalgo (Simon 2011), ainsi que dans des niveaux contemporains du site de la rue Joseph Loth (dir. S. Œil-de-Saleys, RFO en cours). Il s'agit de formes de cruche, assiettes/plats, coupes, pots (n°2-8). Des tessons de terra nigra tardive peuvent leur être associés (à moins qu'il ne s'agisse de terra nigra du Ier s.).
Enfin, un tesson de céramique commune sombre a été retaillé en rondelle perforée (n°10).

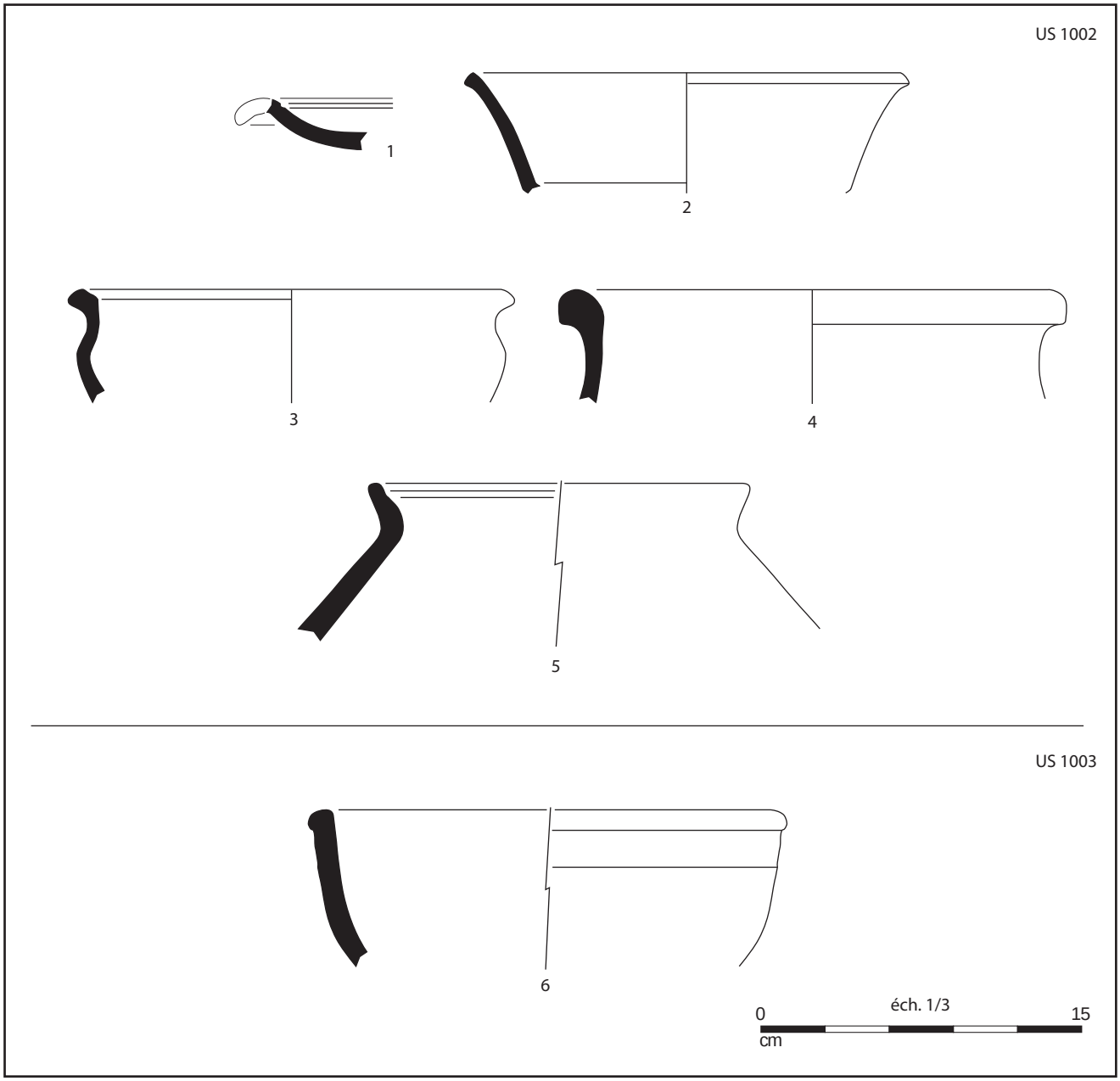

Vannes (56), 63 avenue Victor Hugo - Relevés et DAO L.Simon / Inrap.

Fig. 1 Mobilier céramique des US 1002 et 1003 (éch. 1/3).

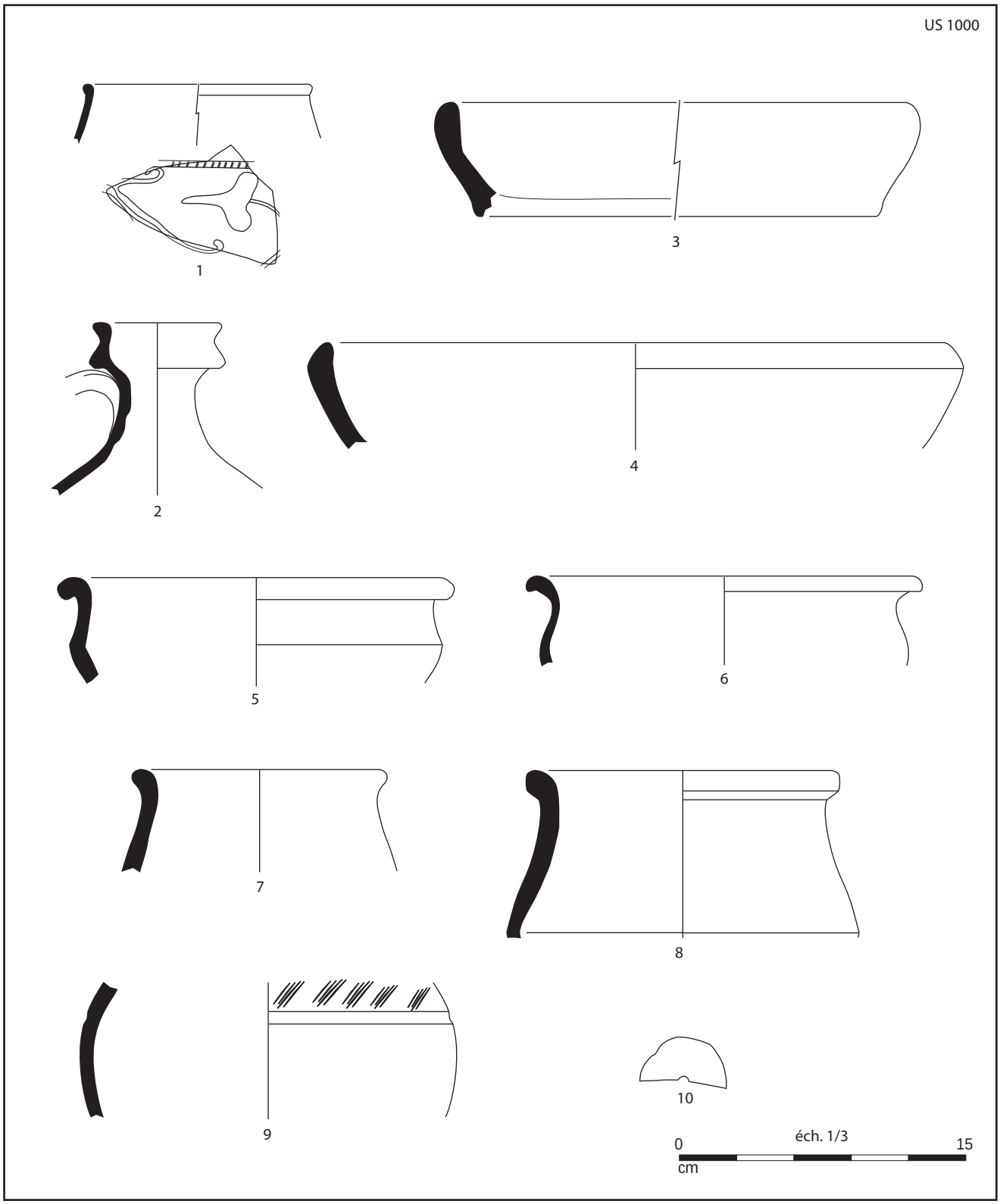

Vannes (56), 63 avenue Victor Hugo - Relevés et DAO L. Simon / Inrap.

Fig. 2 Mobilier céramique de l'US 1000 (éch. 1/3).

Bibliographie

Menez 1985 : MENEZ Y., *Les céramiques fumigées de l'Ouest de la Gaule*, Quimper, 1985 (Cahiers de Quimper antique, 2).

Simon 2011 : SIMON L, Présentation du mobilier découvert, In : Ferrette R., *Vannes, quartier Beaupré-La Lande/Bohalgo, RFO de diagnostic archéologique,* Inrap, Cesson-Sévigné, juin 2011, p. 50-65.

Triste, Daré 2008 : TRISTE A., DARÉ S., L'atelier de potiers gallo-romain de Liscorno à Surzur (Morbihan), *Bulletin et Mémoires de la Société Polymatique du Morbihan*, t. CXXXIV, 2008, p.7-44.
Vannes (Morbihan), 63 avenue Victor Hugo
Resp. Op. D. Pouille
Diagnostic octobre 2014

IV - Inventaires

Inventaire des figures

fig. 1 Contexte archéologique de l'opération © S. Daré CERAM 2004, J.-Fr. Villard, A. Desfonds Inrap

fig.2 Aperçu de l'occupation de l'espace par le foisonnement des terres de déblais © Dominique Pouille Inrap

fig.3 Plan d'ensemble des sondages et des vestiges dans la parcelle © Arnaud Desfonds Inrap

fig.4 Plan général et vue d'ensemble de la tranchée 1 depuis le sud © Arnaud Desfonds, Dominique Pouille Inrap

fig.5 Vue d'ensemble des murs M2/M4 depuis l'est © Dominique Pouille Inrap

fig.6 Détail de la coupe est de la tranchée 1 au niveau du tracé du mur M1. Les bouleversements stratigraphiques liés à la récupération des matériaux sont bien visibles ici © Dominique Pouille Inrap

fig.7 Détail de l'articulation entre les murs M4, 5 et 6. Au premier plan à droite apparaissent les restes du conduit M7
© Dominique Pouille Inrap

fig.8 vue d'ensemble des murs M4, 5 et 6. Au premier plan à gauche apparaissent les restes du conduit M7
© Dominique Pouille Inrap

fig.9 Détail de l'aménagement M3 en matériaux de terre cuite présent en partie centrale de M2/M4
© Dominique Pouille Inrap

fig.10 Hypothèse de restitution de la salle à hypocauste rayonnant © Arnaud Desfonds Inrap

fig.11 Plan général et vue d'ensemble des vestiges présents dans la tranchée 2. L'irrégularité des parements du mur M1 suggère que ce dernier n'est pas d'origine antique
© Arnaud Desfonds, Dominique Pouille Inrap

Inventaire des clichés

Tranchée 1

Cl.5383 : Vue d'ensemble des murs M2/M4 depuis l'est © Dominique Pouille Inrap

Cl.5390 : Détail de la coupe est de la tranchée 1 au niveau du tracé du mur M1 © Dominique Pouille Inrap

Cl.5391 : Vue de la coupe est de la tranchée 1 et du mur M1 © Dominique Pouille Inrap

Cl.5424 : vue d'ensemble des murs M4, 5 et 6 depuis l'ouest. © Dominique Pouille Inrap

Cl.5427 : Vue d'ensemble de la tranchée 1 depuis le sud © Dominique Pouille Inrap

Cl.5428 : Détail de l'articulation entre les murs M4, 5 et 6. Au premier plan à droite apparaissent les restes du conduit M7 © Dominique Pouille Inrap

Cl.5430 : vue d'ensemble des murs M4, 5 et 6. Au premier plan à gauche apparaissent les restes du conduit M7 © Dominique Pouille Inrap

Cl.5537 : Détail de l'aménagement M3 en matériaux de terre cuite présent en partie centrale de M2/M4 © Dominique Pouille Inrap

Cl.5538 : Détail de l'aménagement M3 en matériaux de terre cuite présent en partie centrale de M2/M4 © Dominique Pouille Inrap

Tranchée 2

Cl.5440 : Vue d'ensemble des vestiges présents dans la tranchée 2 depuis le sud © Dominique Pouille Inrap

Cl.5456 : Vue d'ensemble des vestiges présents dans la tranchée 2 depuis le nord © Dominique Pouille Inrap

Cl.5463 : Vue d'ensemble des vestiges présents dans la tranchée 2 depuis l'ouest© Dominique Pouille Inrap

Inventaire du mobilier céramique

US	Catégorie	NR	NMI
1000	commune claire	9	2
1000	commune post GR	1	1
1000	commune sombre	23	6
1000	métallescente	3	1
1000	sigillée	1	1
1000	«terra nigra tardive»	3	1
1001	commune sombre	6	2
1001	terra nigra	1	1
1001	vernissée	1	1
1002	cér. non tournée	1	1
1002	commune claire	3	1
1002	commune sombre	12	4
1002	sigillée	1	1
1002	terra nigra	4	2
1003	commune claire	1	1
1003	commune sombre	3	1
1003	sigillée	1	1

Inventaire du mobilier non céramique

US	Matière	Identification	NR	NMI
1000	métal-fer	clou	3	2
1000	verre	récipient	1	1
1001	verre	récipient	4	1
1001	verre	vitre	4	1
1002	métal-fer	clou	3	2
1002	os	(brûlé)	1	1
1002	terre cuite archit.	tuile	1	1

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ministère de la Culture
et de la Communication
ministère de
l'Enseignement supérieur
et de la Recherche

Chronologie
Antiquité,
haut-Empire

Sujets et thèmes
Bâtiment,
Hypocauste

La réalisation de ce diagnostic a été motivée par le fait que la parcelle concernée par le projet est située dans un secteur de la ville de Vannes sensible du point de vue archéologique. Le terrain se situe en limite nord-ouest de l'agglomération antique, en bordure du tracé présumé de la voie Vannes Corseul, dans un secteur pour lequel les informations archéologiques ne sont pas très nombreuses.

Compte-tenu de la relative exigüité de la parcelle, le diagnostic n'a consisté qu'en la réalisation de deux tranchées. Celle-ci ont permis de mettre en évidence l'existence de vestiges archéologiques d'époque antique et notamment dans la partie est, de maçonneries appartenant à une construction sans doute assez vaste se développant à l'est au sud et sans doute au nord de la parcelle concernée. La relative modestie des installations et notamment la largeur relativement peu importante des maçonneries permettent de supposer qu'il ne s'agit pas d'un édifice de taille considérable, mais plus probablement d'une domus péri-urbaine moyenne aux élévations de terre et de bois.

La faible profondeur d'enfouissement des maçonneries explique l'ampleur des récupérations de matériaux qui semble n'avoir partiellement épargné que le mur occidental de l'édifice. L'absence apparente de niveaux de sol attenants s'explique également par le fait que ces derniers, situés originellement à une altitude voisine du sol contemporain, ont évidemment été bouleversés par les moindres terrassements effectués dans ce secteur ainsi que par les mises en culture aux époques plus anciennes.

A l'ouest du bâtiment, la pente assez marquée du terrain naturel a permis de préserver partiellement des aménagements de sol ainsi que de possibles fondations de murs dont la relation avec l'habitat oriental n'a pu être perçue au stade du diagnostic. Leur datation antique n'est d'ailleurs pas certaine. Dans un cas comme dans l'autre.

Les sondages profonds réalisés montrent que ces vestiges reposent directement sur le terrain naturel, ce qui ne permet toutefois pas d'exclure la possible présence de structures excavées (trous de poteaux, fosses et fossés) scellés par ces aménagements.

Inrap Grand-Ouest
37 rue du Bignon CS 67737, 35577 Cesson-Sévigné cedex
Tél. 02 23 36 00 40, grand-ouest@inrap.fr

Décembre 2014